



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil de gestion du 24/06/2025 Délibération n° 2025-CG-10

Mers-les-Bains, le 24 juin 2025

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 27 février 2025.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-4, R334-33,

Vu le décret n° 2024-554 du 17 juin 2024 modifiant le décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement et en dessous des seuils et critères du R.121-2 du Code de l'environnement, et pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certaines types d'opérations,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 10/2025/PREMAR MANCHE/AEM/NP portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Chemin de la Warenne _ Ecault
62360 Saint-Etienne-Au-Mont
Tél. : +33 (0)3 21 99 15 80
parcmarin.epmo@ofb.gouv.fr

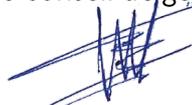
Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du conseil de gestion du 27 février 2025, ci-joint en annexe.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion



Emmanuel MAQUET

Procès-Verbal du conseil de gestion

Le Touquet, le 27 février 2025

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - M. Nicolas CHARDIN pour la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord,
 - Mme Christine ROYER, pour la sous-préfecture d'Abbeville.
- 46 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 61 membres).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 31 membres présents ou représentés, est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le président passe à la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres veulent ajouter un point d'information.

M. le président soumet l'approbation de l'ODJ au vote.

Décision ▪ Approbation à l'unanimité

Délibération ▪ [PNMEPMO DEL CG 2025 01 Approbation ODJ](#)

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 05 novembre 2024

M. le président demande si des modifications sont à apporter.

M. HERNANDEZ au titre des guides nature, demande que ses propos (page 5) soient clairement exprimés, et non synthétisés.

M. le président soumet l'approbation du procès-verbal au vote, avec la prise en compte de la modification demandée.

Décision ▪ Approbation à l'unanimité

▪ [PNMEPMO DEL CG 2025 02 Approbation PV CG 05 11 2024](#)

3. Demandes de subvention

Mme HAZELART, chargée de mission, présente les 2 demandes de subvention ; la 1^{ère} concernant le Festival de l'oiseau & de la nature de la baie de Somme, à hauteur de 10 000 € sur la partie « festival des oisillons », et la 2nde concernant les structures référentes qui animent le réseau des aires marines

éducatives, pour les 4 structures dont les dossiers ont été déposés plus tardivement, à hauteur de 22 205 € pour 6 AME (**Cf. dossier de séance pour + de détails**).

Elle précise que lors du CG du 05 novembre dernier, 8 structures ont reçu des subventions pour un montant de 55 830 €.

M. FASQUEL précise qu'il s'agit d'un nouveau partenariat (Festival de l'oiseau) qui permettra d'accroître la notoriété du Parc, et de sensibiliser davantage le grand public sur la thématique mer.

Pour M. le président, il s'agit d'une belle opération de communication pour le Parc, et il s'étonne que ce partenariat n'ait pas eu lieu avant.

M. WARD, au titre de la LPO, demande quelle partie de la subvention du festival concerne le milieu marin, et quels sont les autres financements → *réponse de M. FASQUEL : l'approche marine se fait dans le cadre du festival des oisillons, via 1 stand dédié à la biodiversité marine et via la remise d'un prix photo spécial « biodiversité marine ».*

M. DEMARTHE, au titre de la CA baie de Somme, précise que le festival des oisillons se veut pédagogique, et relie les familles, les enfants, etc. au Festival de l'oiseau et de la nature.

Une discussion s'ensuit avec M. LEPINE (au titre des structures touristiques 80) et M. MENNESSON (au titre de la CCI littoral hauts de France) sur le Festival en lui-même, comme marqueur territorial auprès des touristes et du jeune public → outil d'animation et de découverte des écosystèmes naturels, et marqueur fédérateur pour les structures et EPCI qui s'investissent dans celui-ci.

M. WARD précise son propos, à savoir un descriptif plus littoral dans la demande de subvention.

M. GODEFROY, au titre de la CA Boulonnais, indique qu'en tant que président de Nausicaa, il ne prendra pas part au vote.

M. le président soumet le vote des subventions aux membres du CG.

Décision	<ul style="list-style-type: none">▪ Approbation à l'unanimité pour la subvention du Festival de l'oiseau ;▪ Subventions AME :<ul style="list-style-type: none">- Nature Libre / Rivages Propres / CPIE Flandres Maritime et Opale Evasion → Approbation à l'unanimité ;- Nausicaa → Approbation à la majorité.
Délibérations	<ul style="list-style-type: none">▪ PNMEPMO DEL CG 2025_03 Subvention Festival oiseau▪ PNMEPMO Dél CG 2025_04 Subventions AME.pdf

4. Approbation du rapport d'activités 2024 et du programme d'actions 2025

✓ **Présentation du rapport d'activités 2024**

M. FASQUEL remercie l'équipe pour son travail conséquent en 2024, tant au niveau de l'acquisition de connaissances, des suivis de terrain, des missions de sensibilisation et de police, etc., que des concertations menées auprès des différents partenaires, etc. Une année riche qui a été marquée par le renouvellement de l'instance du conseil de gestion et l'arrivée de nouvelles structures en son sein. Il rappelle que le plan de gestion (PG) reste la feuille de route du Parc au travers de 4 grandes thématiques : qualité de l'eau, protection du patrimoine naturel, développement durable des activités socio-économiques et mise en valeur du patrimoine culturel local ; ainsi que les différents enjeux du territoire et du périmètre du Parc.

Il précise que l'enjeu d'un parc, c'est d'être dans la conciliation, de faire en sorte que petit à petit, soit amélioré collectivement la manière de gérer pour à la fois accompagner cette transition écologique et essayer le plus possible de parvenir à un état de conservation suffisant (**Cf. dossier de séance pour + de détails**) → nécessité de travailler en synergie en inter-parcs et avec tous les partenaires du Parc.

Il précise également l'enjeu essentiel de la validation des DOCOB des sites N2000 (en mer ou mixtes), des analyses risques pêche en mer (volets habitat et espèces), etc.

S'ensuit une présentation des grandes thématiques et enjeux de 2024 (**Cf. dossier de séance pour + de détails**), par les chargé(e)s de mission et le responsable du service opérations :

- Bilan des actions de communication et de sensibilisation (grand public, enfants, AME, etc.) présenté par Mme HAZELART ;
- Recommandations du bilan à mi-parcours du PG présenté par M. FASQUEL ;
- Projets et actions en lien avec la flore (projet OBFLORES), l'avifaune et la mégafaune marine (axe 1 du plan de gestion), présentés par Mme PERRON ;
- Projets CARPAC (cartographies des zones de frayères) et ENOCO (évaluation des nourriceries côtières), présentés par Mme GRUSELLE ;
- Mme PERRON présente ensuite les actions sur la mise en défens des sites de nidification / reproduction des gravelots et la restauration des prés-salés en Slack (axe 2 du PG) ;
- Actions sur le patrimoine culturel maritime, avec 1 focus sur l'observatoire photo (en lien avec les 2 grands sites de France), présentées par M. JANNIC ;
- Mesures sur la réduction du dérangement des phoques par les activités humaines (axe 3 du PG) présenté par Mme PERRON ;
- Projet de charte du partenaire engagé pour l'observation & la découverte des phoques, présenté par M. JANNIC ;
- Projet de charte Warsmann (qui fera l'objet d'un point plus précis dans l'ODJ) présente rapidement M. FASQUEL ;
- Projet de charte des guides nature (focus sur la carte d'accréditation et les formations) présenté par M. JANNIC.

Tout comme M. FASQUEL, M. HERNANDEZ remercie Mme la sous-préfète d'Abbeville pour son investissement déterminant dans l'aboutissement de la démarche. Il resitue ce projet de carte d'accréditation (pour les guides nature) au niveau national, car hors montagne, la pratique n'est pas encadrée. Ce projet novateur s'inspire de ce qui se fait déjà en baie du Mont-St-Michel → nécessité désormais d'une attestation de compétences pour exercer sur le DPM de la Somme.

- Suivis de gestion pour la Soude maritime et la salicorne en baie de Somme (axe 4 du PG) présenté par Mme PERRON ;
- Projet HAPORT et suivi des macro-déchets de plage présentés par Mme GILLIERS ;
- Missions de contrôle et de surveillance du service opérations présentées par M. ARQUE.

M. WARD demande à participer aux GT sur les ARP, au même titre que les professionnels de la pêche et les experts ; il demande également si les stationnements des limicoles côtiers sont mis en relation avec la ressource benthique accessible → *réponse de Mme PERRON* : pour le moment, le focus est mis sur la localisation et l'identification des oiseaux par rapport à la ressource ; des croisements de données issues d'HABYSSE seront faites ensuite dans le cadre des ARP.

S'ensuit une discussion sur le suivi des gravelots présents dans le secteur du port de Boulogne, entre M. WARD (recensements / enclos), Mme PERRON & M. LEGROUX (personnalité qualifiée), pour qui il n'est pas nécessaire de faire des enclos, car le site est peu fréquenté → respect des nidifications.

M. WARD évoque également si un lien existe entre les outils techniques et les mesures, faits dans le cadre de l'évolution du trait de côte, et les suivis/bilans des habitats faits par le PNM → M. FASQUEL répond que la gestion du trait de côte n'est pas de la compétence du Parc, mais de la GEMAPI des intercommunalités. Les suivis réalisés par le Parc ne sont pas en lien avec le trait de côte.

Mme ROYER, sous-préfète d'Abbeville, précise deux aspects importants sur l'enjeu de la résilience littorale et du recul du trait de côte → prise en compte de l'impact sur les paysages, au niveau national

et mise en place de différents outils sur la résilience littorale, via la protection des biens et des personnes.

En réponse à M. WARD sur la question d'un indicateur « bénéfiques/risques » sur la charte de fréquentation au niveau du dérangement des phoques, Mme PERRON précise que des métriques existent sur ces dérangements, mais qu'il reste difficile à ce stade d'avoir des indicateurs précis sur les pressions dues à telles ou telles activités.

Pour M. COCQUET, au titre des RNN baies de Somme & Canche, il est essentiel de créer une interface entre la dynamique hydro-sédimentaire des littoraux et la préservation des habitats et espèces vivantes. Le manque de connaissances historiques et prospectives sur ces évolutions entrave une approche globale. Le parc doit intégrer ces aspects dans ses programmes futurs afin de mieux comprendre et anticiper les transformations du littoral.

M. MASSET, au titre de France Nature Environnement, cette présentation manque de transparence sur les contrôles et le suivi des procédures, notamment pour le meeting aérien du Touquet, dont l'impact sur la faune est préoccupant. Concernant la gouvernance, peu d'avis passent en conseil de gestion, sans explication sur leur sélection; de plus, une meilleure évaluation des grandes manifestations (comme l'Enduropale et le Beach Cross) serait nécessaire.

M. FASQUEL indique que moins d'avis ont été traités en raison du contexte institutionnel. Les avis techniques sont publiés sur Alfresco. Le suivi des contrôles peut être précisé, sauf pour les procédures en cours de jugement.

Pour M. LEPRETRE, au titre du CRPMEN HDF, la présentation est complète, mais elle ne prend pas en compte les activités économiques liées à la mer. La pêche et d'autres métiers maritimes doivent être mieux intégrés aux discussions sur l'écologie.

M. le président précise que la charte Warsmann intègre les activités économiques du littoral. Bien qu'elles méritent d'être davantage mises en avant, elles restent prises en compte dans les décisions; Il soumet le rapport d'activités 2024 au vote.

Décision	▪ Approbation à l'unanimité
Délibérations	▪ PNMEPMO Dél CG 2025 05 Approb. RA 2024.pdf

Pour M. FASQUEL, ces échanges ont permis de mieux valoriser certaines actions, notamment l'accompagnement à la transition écologique.

✓ **Présentation du programme d'actions 2025**

M. FASQUEL rappelle brièvement que plusieurs grands chantiers se poursuivent en 2025, comme Natura 2000 et le développement de partenariats avec des gestionnaires d'espaces protégés et des structures expertes. L'innovation et la durabilité sont au cœur des priorités, avec des avancées sur la mytiliculture biodégradable et la gestion des macro-déchets. La surveillance nautique sera renforcée, et la sensibilisation reste un axe clé. Malgré une baisse du budget à 1,2 million d'euros, les ressources du programme LIFE permettent d'investir dans des équipements innovants. Enfin, un nouveau ponton au port de Boulogne est prévu pour faciliter les déplacements (**Cf. dossier de séance pour + de détails**).

S'ensuit une présentation des grands projets 2025 (**Cf. dossier de séance pour + de détails**), par les chargé(e)s de mission et le responsable du service opérations :

- Mme HAZELART → Les aires marines éducatives seront renforcées en 2025. Une campagne humoristique sensibilisera au dérangement des espèces. La vulgarisation scientifique et la présence aux événements majeurs resteront des priorités;
- Mme GILLIERS → projet HAPEL (caractérisation et évaluation et suivi des habitats pélagiques)

estuariens en lien avec IFREMER) pour étudier les habitats pélagiques estuariens et améliorer la connaissance du phytoplancton. Des campagnes en mer collecteront des données analysées via FLOWCAM ;

- Mme PERRON → contrat de coopération avec le SMBSGLP pour mieux gérer les écosystèmes du littoral via la préservation des espèces, la surveillance des habitats et la sensibilisation du public.

M. COCQUET intervient sur la dynamique hydro-sédimentaire, qui est ignorée dans la gestion des écosystèmes littoraux, bien qu'essentielle. Une interface est nécessaire pour intégrer cette dimension et avancer, car peu a été fait. Selon lui, La gestion des milieux ne prend pas en compte l'interaction entre dynamique physique et biologie. Les études sur l'érosion ignorent l'évolution passée, pourtant essentielle pour anticiper l'avenir. La cartographie seule ne suffit pas, et les événements climatiques historiques montrent l'urgence d'intégrer ces données. Actuellement, cette approche n'est pas mise en œuvre.

- Mme PERRON → démarche « îlot de tranquillité » qui vise à limiter le dérangement des phoques, notamment les mères et leurs petits, via la sensibilisation des communes et la mise en place de bonnes pratiques (programme Life EMM) ;
- Mme GRUSELLE → projet CARPAC qui vise à comprendre et réduire les captures accidentelles d'espèces marines protégées par la pêche, avec l'appui du FROM Nord et du programme Life EMM ;
- M. JANNIC → projet OPALE pour affiner l'analyse des impacts des loisirs sur les milieux et les espèces, grâce à de nouvelles données et un outil de visualisation pédagogique ;
- Mme GRUSELLE → projet sur les arénicoles en lien avec le LOG qui vise à comprendre la biologie des polychètes face aux changements environnementaux, en utilisant la télédétection par drones pour analyser leur dynamique, alimentation et connectivité ;
- Mme GRUSELLE → Développement et test de filets de mytiliculture biodégradables et recyclables pour réduire les déchets plastiques, avec un suivi sur l'innocuité et les micro plastiques ;
- M. ARQUE → les objectifs restent centrés sur la protection de l'environnement, avec un focus accru sur le braconnage, les filets fixes et le dérangement de la faune sauvage.

M. GODEFROY revient sur la problématique « interface eau marine / eau douce ». Il rappelle que les apports d'eau douce influencent la pêche et les milieux naturels. Une meilleure prise en compte de l'interface terre-mer dans les études en cours du Parc est essentielle pour évaluer ces impacts, pour mieux comprendre les variations saisonnières et leurs effets écologiques.

Mme GILLIERS, chargée de mission, précise que Le projet HAPEL, mené dans les estuaires, complète CARPAC, qui se concentre sur le large. Son objectif est d'analyser l'interface eau douce / eau de mer sur cinq ans afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau et son impact sur le phytoplancton. À terme, le suivi pourrait être élargi au zooplancton et aux œufs de poisson pour mieux comprendre les effets du changement climatique.

M. MASSET s'interroge sur la nécessité de compléter l'étude de suivi des goélands en milieu urbain, dans la mesure où cela dépasse la compétence du Parc, et qu'une méthode existe déjà (GISOM).

M. LEGROUX lui répond que l'objectif de ce projet conjoint PNM / GON et GISOM vise à mieux suivre les goélands en milieu urbain en intégrant l'estimation de leur production, essentielle pour évaluer l'état de santé des populations.

M. le président soumet le programme d'actions 2025 au vote des membres.

Décision	▪ Approbation à l'unanimité
Délibérations	▪ PNMEPMO DEL CG 2025 06 Approb. Prog. Actions 2025.pdf

5. Présentation Natura 2000 dans les sites gérés par le Parc (hors partie terrestre du site FR2200346 "Estuaires et littoral picards")

✓ *Validation d'une charte à engagements spécifiques relative à l'activité commerciale de découverte de l'environnement marin à bord de moyens nautiques motorisés*

M. CHARDIN, au titre de la préfecture maritime Manche mer du Nord, rappelle le cadre réglementaire de ce projet de charte, à savoir que la mission du PNM est d'assurer la compatibilité entre activité économique et préservation du territoire, notamment dans les sites N2000. Il précise que l'évaluation des incidences impose aux opérateurs économiques de prouver que leur activité ne nuit pas aux objectifs de conservation.

Le parc naturel marin propose donc une charte Natura 2000, définissant un cadre de pratique pour assurer la compatibilité entre activités économiques et conservation du site. Fruit d'un long travail de concertation, elle pourrait être mise en application avant l'été prochain et faire l'objet de contrôles.

M. JANNIC présente le contenu de la charte ainsi que le contexte dans lequel elle s'inscrit (**Cf. dossier de séance pour + de détails**); à savoir que le développement des activités de loisirs en baie de Somme depuis les années 2000, notamment l'observation des phoques, a nécessité un protocole de suivi pour analyser leurs impacts. Une concertation a été menée afin de mieux encadrer ces pratiques et réduire les perturbations sur la faune.

Il indique que cette charte définit des engagements spécifiques pour garantir que les activités économiques n'altèrent pas les objectifs de conservation du site. Parmi eux, des règles précises encadrent l'observation des phoques, comme le respect des distances, la limitation du nombre d'embarcations et le contrôle du bruit et de la vitesse des navires. Ces engagements permettent d'éviter l'évaluation d'incidence et assurent une meilleure compatibilité entre les usages humains et la préservation des habitats naturels.

M. FASQUEL précise que les engagements spécifiques ont été largement concertés avec les professionnels, pour assurer la pérennité de l'activité tout en minimisant le dérangement des phoques. Une cartographie sera mise en place pour adapter les pratiques aux contraintes de l'estuaire. Le Parc s'engage à animer le réseau avec une réunion annuelle de bilan et à soutenir les opérateurs dans la sensibilisation du public. Certains souhaitent valoriser leur engagement via un logo.

Pour M. le président, la concertation autour de la charte a permis d'intégrer les demandes des professionnels pour garantir une mise en œuvre adaptée. Le Parc intervient comme une solution aux enjeux liés à l'application de la loi, et l'engagement est de poursuivre ce dialogue après la saison pour affiner les pratiques. Malgré certaines inquiétudes, cette démarche vise à assurer une transition équilibrée.

S'ensuit un débat sur les phoques, l'activité économique et touristique, etc. en lien avec la charte Warsmann.

M. TACCOEN, au titre de la région HDF, explique que la croissance rapide de la population de phoques suscite des interrogations sur la nécessité d'une réglementation accrue. Alors qu'ils étaient rares il y a 30 ans, il ne comprend pas que leur expansion actuelle amène à encadrer les interactions humaines pour limiter les impacts sur leur habitat. L'objectif n'est pas d'exclure l'humain du littoral, via des réglementations. Il milite pour le fait d'assurer une cohabitation équilibrée face aux enjeux environnementaux et aux risques liés aux activités nautiques.

Mme PERRON indique que la gestion des phoques vise à prévenir les dérangements estivaux et réduire les coûts liés aux échouages, qui saturent les centres de soins. Des actions comme les îlots de tranquillité, la sensibilisation et la charte permettent de limiter ces impacts sur le littoral et les

communes.

M. LEPRETRE exprime son mécontentement sur les phoques, car les professionnels de la pêche n'ont pas été, selon lui, concertés sur les décisions prises. La préservation de l'environnement ne doit pas nuire aux activités économiques, notamment celles liées à la pêche et au tourisme, via des réglementations croissantes.

M. THIERY, au titre de Picardie Nature, précise que l'augmentation des populations de phoques en baie de Somme, influencée par des échanges inter-pays et des facteurs environnementaux, pose des défis de gestion. La forte augmentation du nombre de bateaux à moteur amplifie les dérangements et les échouages (dus aux excès de vitesse et à la pollution sonore), saturant les centres de soins. L'activité touristique liée aux phoques génère des revenus importants, renforçant la nécessité d'un équilibre entre préservation et exploitation économique.

M. EVRARD, au titre du SMBSGLP, exprime son inquiétude sur l'impact des réglementations environnementales sur le tourisme, essentiel à l'économie locale. Il appelle à trouver un équilibre entre préservation et attractivité, privilégiant la pédagogie plutôt que la répression.

Mme ROYER, au titre de la sous-préfecture d'Abbeville, rappelle que la charte propose un cadre équilibré entre préservation de l'environnement et maintien des activités économiques. Face à une pression touristique accrue, elle remplace une procédure lourde par un engagement contractuel, assurant la compatibilité des usages avec la protection du territoire.

Pour M. COQUET, une approche concertée entre le parc marin et les fédérations de chasse pourrait permettre de mieux équilibrer la préservation des habitats naturels et la régulation des espèces invasives. Le paradoxe entre la protection des espèces comme les phoques et la régulation nécessaire des espèces sauvages soulève des questions sur la gestion du biotope.

M. GODEFROY rappelle que la charte Warsmann présentée ce jour résulte d'un travail concerté, bien que certains acteurs, comme la pêche, puissent nécessiter une meilleure intégration. L'abondance des phoques est une opportunité économique pour les territoires, mais la surfréquentation touristique des sites remarquables nécessite une réflexion sur une régulation plus efficace des visiteurs.

En réponse aux propos de M. LEPRETRE, il précise que les agents du parc et de l'OFB portent un message global et ne doivent pas être attaqués ou interpellés individuellement. Ils doivent être respectés, et les lois environnementales existent pour protéger la nature et les populations.

M. WARD indique que le soutien de M. GODEFROY à l'OFB, et à ses agents, est largement partagé. Il rappelle que la présence des phoques a favorisé la création économique et l'emploi. IL demande une clarification sur l'application de la charte du DOCOB-ZSC à la ZPS, qui chevauche cette zone.

Pour M. MARIE, au titre des opérateurs de tourisme embarqué en mer, la charte permettra un meilleur contrôle des activités motorisées en baie et favorisera une observation régulière des évolutions environnementales par les acteurs locaux. Son approche vise un développement mesuré du tourisme, notamment via le « *slow tourism* » (vitesse lente et motorisation réduite).

M. le président indique que la gestion du littoral et la préservation de son équilibre sont essentielles, notamment face aux enjeux environnementaux tels que l'érosion et le réchauffement climatique. La charte vise à encadrer les activités tout en maintenant l'attractivité touristique. La surfréquentation n'est pas un problème global, mais nécessite une vigilance sur certaines périodes. Il précise que la pêche n'est pas concernée par cette réglementation, afin de ne pas impacter les professionnels du secteur.

Il précise que la discussion sur la délégation de la gestion du site est reportée au prochain conseil de gestion, et soumet la charte au vote des membres.

Décision	▪ Approbation à l'unanimité
----------	---

Délibérations	▪ PNMEPMO DEL CG 2025 07 Approb. Charte Warsmann.pdf
---------------	--

6. Partie terrestre du site FR2200346 "Estuaires et littoral picards »

M. FASQUEL indique que la discussion sur la convention de gestion terrestre du site Natura 2000 est reportée au prochain conseil pour une évaluation approfondie.

Toutefois, le syndicat Mixte présente déjà son travail sur le document d'objectifs de la partie terrestre, permettant d'anticiper cette transition. Le Parc, qui assure une vision globale du site, veille à une bonne articulation entre les deux zones.

Les représentants du SMBDSGLP prennent la parole, à 2 voix, pour exposer leurs avancées sur le DOCOB (**Cf. dossier de séance pour + de détails**).

M. DUFOUR rappelle plusieurs points :

- La convention en cours est essentielle pour obtenir des financements régionaux et animer la partie terrestre du site ;
- Le conseil de gestion du Parc devient désormais l'organe de gouvernance du site N2000, remplaçant l'ancienne gouvernance mixte ;
- Un comité terrestre délégué permettra aux élus de la partie terrestre de continuer à intervenir sur les décisions ;
- Le site N2000 est composé de 63% de milieux marins et 37% de milieux terrestres, impliquant une gestion coordonnée entre le Parc et le SMBDSGLP ;
- Le SMBDSGLP remplit plusieurs missions : animation N2000, gestion des sites Ramsar, maintien de l'agriculture en zone humide, gestion des terrains du conservatoire du littoral et d'aires protégées, et animation du PAPI sur le littoral.

Mme LEVRAULT présente le document d'objectifs (DOCOB) :

- Le document d'objectif N2000 pour la partie terrestre a été élaboré de 2020 à 2024, en concertation avec le parc naturel marin ;
- Il comprend trois tomes et une annexe cartographique, ainsi qu'une plaquette de communication à destination des élus et usagers ;
- Son élaboration a nécessité trois ans de travail à temps plein, financé en partie par l'État et des fonds européens ;
- Il repose sur une évaluation du précédent document, un diagnostic, une stratégie d'action, un plan d'actions et un tableau de bord pour suivre les objectifs ;
- Des groupes de travail territoriaux ont été mis en place pour identifier les menaces et proposer des solutions adaptées aux habitats concernés ;
- L'animation de N2000 se fera via actions concrètes, financées et mises en œuvre pour répondre aux objectifs du document.

M. FASQUEL précise que le DOCOB « terrestre » a été présenté et validé par le COPIL délégué. Son adoption se fera au prochain conseil de gestion, avec la partie marine. En revanche, la délégation de la gestion terrestre au syndicat mixte a été validée, autorisant le président à signer la convention ce jour.

M. le président propose la délégation au vote des membres.

Décision	▪ Approbation à l'unanimité
----------	---

Délibérations	▪ PNMEPMO DEL CG 2025 08 Conv. N2000 SMBDSGLP.pdf
---------------	---

Le conseil de gestion est clos par M. MAQUET, président du conseil de gestion.